

Restitution intégrale et rapide des biens volés aux Juifs

Le 23 mai 2005

Question écrite à Monsieur Verhofsadt, Premier Ministre.

Un article de La Libre Belgique du 4 mai et un communiqué de presse de l'Agence Belga du 6 mai nous apprend que l'APR (Association pour la restitution intégrale et rapide des biens volés aux Juifs) se plaint de la lenteur des remboursements promis par l'Etat belge.

Monsieur Eric Picard, qu'il ne faut pas confondre avec l'avocat socialiste Edmond Picard, auteur d'un ouvrage intitulé Synthèse de l'Antisémitisme ... - Monsieur Eric Picard, donc, affirme par ce communiqué que (je cite) :

« la ministre Onkelinx a choisi avec la complicité de notables juifs de cour et d'associations juives directement intéressées d'attribuer le solde des biens volés aux Juifs à une seule fondation présidée par son camarade de parti, le ministre d'Etat Roger Lallemand ».

Mes questions sont les suivantes :

- Est-il normal que des associations s'attribuent des biens qui devraient être remboursés individuellement ?
- Quelles sont les modalités pour calculer les indemnisations de biens spoliés à chaque victime ?
- Est-il normal que le contribuable belge de 2005, qui n'est en rien responsable des préjudices causés, soit une fois de plus mis à contribution ?